

CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 8 octobre 2026

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du mardi 6 octobre 2026

Présidence : Roberto Mulone

Préavis n°04-2026 – Fixation des indemnités du syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Le Conseil communal de Borex

vu le préavis municipal n°04-2026 relatif à la fixation des indemnités du syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031 ;

ouï le rapport de la commission des Finances ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

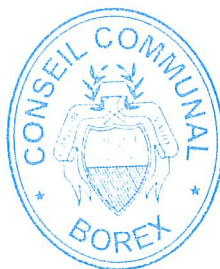
Décide : d'approuver le préavis municipal n°04-2026 relatif à la fixation des indemnités du syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

Nombre de voix : **32 oui, 0 non, 1 abstention.**

Ainsi délibéré par le Conseil communal de Borex, dans sa séance du mardi 6 octobre 2026.

Le Président

Roberto Mulone



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 9 au 18 octobre 2026